

# Aides aux apprentis

## AIDE AUX 1ERS EQUIPEMENTS DES APPRENTIS

### Bénéficiaires

**Tout apprenti en 1<sup>ère</sup> année de contrat pour les formations des niveaux V et IV.** Cette aide vise à l'acquisition de vêtements de travail, d'outillage (hors fournitures scolaires et livres) nécessaires au suivi des enseignements dispensés ou à leur présentation à l'examen.

### Nature et montant de l'aide

Les aides aux apprentis sont forfaitisées par diplômes et filières de formation (forfaits disponibles dans les CFA).

### Demande d'aide

Les aides régionales sont versées aux CFA qui les rétrocèdent ensuite aux apprentis.

Deux possibilités s'offrent aux CFA :

- Ils procèdent à des commandes groupées et équipent leurs apprentis.
- Ils rétrocèdent le forfait à chaque apprenti sur la base du forfait établi en annexe et après attestation du jeune que les dépenses ont bien été effectuées.

### Contact

Région Grand Est

Direction de l'Education, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

Service développement de l'Apprentissage et de l'Alternance

Site de Metz - Place Gabriel Hocquard

CS 81004 - 57 036 METZ CEDEX 1